



E/ECA/CM/48/2
AU/STC/FMEPI/MIN/2(I)

Distr.: générale
19 février 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Quarante-huitième session

Union africaine
Comité technique spécialisé des finances,
des affaires monétaires, de la planification
économique et de l'intégration*
Première session

**Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la
planification économique et de l'intégration de l'Union
africaine et de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement économique
de la Commission économique pour l'Afrique**
Addis-Abeba, 25-31 mars 2015

Projet de document de synthèse

I. Introduction

A. Contexte

1. Plus de cinquante ans après la réunion à Addis-Abeba des 33 premiers pays africains indépendants fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine, devenue l'Union africaine (UA), le continent tourne le regard vers les 50 années à venir. À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union, les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé leur volonté de poursuivre la vision panafricaine d'une «Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et qui représente une force dynamique dans l'arène internationale». Lors de la vingt-et-unième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue dans ce contexte, ils ont adopté une Déclaration solennelle énonçant les domaines prioritaires de développement du continent au cours de cette période.

2. Afin que la Déclaration solennelle devienne réalité – et constitue le fondement de la transformation structurelle de l'Afrique – les chefs d'État et de gouvernement ont chargé la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de la Commission économique pour l'Afrique, d'élaborer à cet effet en adoptant une démarche participative une nouvelle vision d'avenir du continent, qui prendra le nom d'Agenda 2063.

3. C'est ainsi qu'à partir des recommandations et conclusions de la vingt-et-unième session ordinaire, l'Agenda 2063 a été conçu dans un processus consultatif faisant intervenir un large éventail de parties prenantes : diaspora africaine, groupes religieux, jeunes, femmes, secteur privé, experts de

* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration. Il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration..

la planification, groupes de réflexion, communautés économiques régionales (CER), etc. De plus, il a fallu prendre en compte et réexaminer des cadres nationaux, régionaux et continentaux tels que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ou le Programme minimum d'intégration (MIP), ainsi que les expériences de développement déjà menées par l'Afrique : Déclaration de Monrovia, Plan d'action de Lagos ou Traité d'Abuja, entre autres.

4. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté l'Agenda 2063 lors de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2015 tenu à Addis-Abeba et ont recommandé que toutes les parties prenantes concernées œuvrent pour sa bonne application. C'est pourquoi la Première réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a pour thème : « Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement. »

5. La bonne exécution de l'Agenda, demande, en priorité, de prendre un certain nombre de mesures, notamment dans les domaines de la planification du développement, de la mobilisation des citoyens et du financement du développement. Premièrement, en ce qui concerne la planification du développement, l'Agenda 2063 étant un cadre continental, sa mise en œuvre effective aux niveaux régional et national nécessite qu'il soit intégré dans les cadres de planification régionaux et nationaux. L'idée c'est que les cadres de planification nationale telles que les visions à long terme, les plans de développement national, et les stratégies de réduction de la pauvreté doivent incorporer et refléter les aspirations et objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 pour être en mesure d'allouer les ressources humaines, financières et institutionnelles nécessaires à sa mise en œuvre. Il en est de même au niveau sous-régional s'agissant des principaux cadres de planification des communautés économiques régionales. Deuxièmement, en matière de mobilisation des citoyens, il s'agit d'assurer l'appropriation de l'Agenda à tous les niveaux pour assurer sa mise en œuvre efficace et sans encombre. Troisièmement, pour ce qui est du financement du développement, il est évident que l'Agenda 2063 ne peut être appliqué sans des ressources financières et des modalités appropriées. D'où la nécessité d'une stratégie globale de mobilisation de ressources axée sur des investissements supplémentaires dans des domaines prioritaires (révolution des compétences nécessaires pour le XXI^e siècle, transformation économique, interconnexion des infrastructures, etc.). Cette stratégie sera un élément clef de l'élaboration et de l'application des plans de financement aux niveaux national, régional et continental.

B. Objectifs du document de synthèse

6. Le présent document de synthèse se veut une base de discussion sur la meilleure manière d'assurer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et sur les rôles que les ministres et autres acteurs présents à la Conférence peuvent jouer dans ce processus. Plus précisément, il ouvre le débat sur les points suivants :

a) Comment faire mieux connaître ou comprendre l'Agenda 2063 en présentant ses aspects clefs et le cadre de résultats du premier plan décennal assorti de mesures relatives au contrôle et au suivi, au financement et aux cadres de partenariat ;

b) Mobiliser et renforcer l'engagement à l'appui de l'Agenda 2063 et clarifier les rôles, notamment sur le financement et l'adaptation du plan décennal aux cadres et plans nationaux et régionaux ;

c) Définir des moyens concrets de financement du premier plan décennal, notamment les projets et programmes phares et autres initiatives stratégiques, par les partenariats publics-privés, les marchés de capitaux, l'aide publique au développement et d'autres instruments innovants ;

d) Définir ou renforcer des partenariats appropriés et bien ciblés afin de financer et mettre en œuvre l'Agenda 2063 et le premier plan décennal.

7. À la Conférence de cette année les ministres chargés des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration, ainsi que le secteur privé, les partenaires de développement, les milieux universitaires et autres parties prenantes, devraient formuler :

a) Des recommandations indiquant comment incorporer l'Agenda 2063 et le premier plan décennal dans les cadres nationaux et régionaux ;

b) Des recommandations relatives à des stratégies spécifiques de financement des programmes phares et autres initiatives stratégiques de l'Agenda 2063 ;

c) Des recommandations sur les stratégies de mobilisation et sur la manière d'établir des partenariats et des pactes autour de l'Agenda 2063.

C. Structure du document de synthèse

8. La section II donne un aperçu de l'Agenda 2063 et traite de la façon de l'adapter aux cadres nationaux et régionaux. La section III examine les incidences d'une bonne mise en œuvre de l'Agenda sur la planification du développement. La section IV aborde la mobilisation du grand public à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional tandis que la section V porte sur les stratégies de financement de l'Agenda. Chacune de ces sections est suivie d'une série de questions à examiner.

II. Adaptation de l'Agenda 2063 aux cadres nationaux et régionaux

A. Qu'est-ce que l'Agenda 2063 ?

9. Conçu comme véhicule de la transformation structurelle à moyen terme du continent, l'Agenda 2063 comprend trois éléments essentiels : la vision, le cadre de la transformation et les plans quinquennaux et décennaux.

10. La vision est fondée sur la Déclaration solennelle de l'Union africaine susmentionnée, et sur de vastes consultations avec le grand public. Elle comprend sept aspirations clefs :

a) Une Afrique prospère fondée sur une croissance sans exclusive et un développement durable ;

b) Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et de la renaissance de l'Afrique ;

- c) Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit ;
- d) Une Afrique pacifique et sécurisée ;
- e) Une Afrique dotée d'une identité culturelle, d'un patrimoine commun, d'une communauté de valeurs et d'une éthique non négligeables ;
- f) Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes ;
- g) Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

11. Le cadre de la transformation fixe les objectifs, les domaines prioritaires et les cibles d'Agenda 2063 ainsi que les stratégies qui s'y rapportent. Selon le cas échéant, les cibles visées dans chaque domaine prioritaire ont des dimensions nationales, régionales et continentales. Le cadre couvre également les dispositions institutionnelles relatives à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation, au financement et aux partenariats, au renforcement des capacités et à la participation des citoyens.

12. La période de 50 ans couverte par l'Agenda 2063 est divisée en cinq plans quinquennaux qui seront donc mis en œuvre à un horizon de 50 ans. Ces plans couvrent les objectifs, les domaines prioritaires, les cibles et les stratégies de l'Agenda aux niveaux national, régional et continental. Ils fournissent aussi les détails des stratégies de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, de financement et de partenariat, de renforcement des capacités et de communication nécessaires pour leur application.

13. Un projet de premier plan quinquennal a été élaboré et sa réalisation se poursuit avec les contributions attendues des mandarins des secteurs de la gestion et du financement du développement de l'Afrique, des planificateurs et des communautés économiques régionales, avant sa finalisation et présentation aux chefs d'État et de gouvernement en juin 2015 pour examen et adoption.

B. En quoi l'Agenda 2063 diffère-t-il des cadres de développement antérieurs ?

14. L'Agenda 2063 marque un virage utile et pertinent par rapport aux cadres antérieurs. Il repose sur des consultations avec le grand public et tient compte des plans nationaux et des cadres nationaux et régionaux, si bien que son appropriation en est renforcée et que l'homme de la rue se sent connecté tant au processus qu'aux résultats. Il est aussi axé sur les résultats et adopte un mécanisme solide de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation. Des objectifs et cibles ont été fixés et des stratégies élaborées aux niveaux national, régional et continental. Les parties prenantes ont été identifiées à chacun de ces niveaux et des responsabilités leur ont été confiées. Dans un premier temps, il est envisagé de définir un plan d'évaluation et de renforcement des capacités des communautés économiques régionales et des organes de l'Union africaine qui seront concernés par la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de l'Agenda 2063. Par la suite, les communautés économiques régionales apporteront un appui technique aux États membres en matière de renforcement des capacités.

15. Les consultations publiques ont révélé le désir ardent des Africains de réaliser aussi vite que possible certains rêves du continent. Il s'agit notamment d'un réseau de trains à grande vitesse reliant

les capitales et villes africaines, d'un passeport africain et de la libre circulation des personnes et des biens, qui font partie des projets à accélérer dans le premier plan quinquennal. Faire savoir au public que ces initiatives sont prioritaires dans l'Agenda 2063 est une première étape cruciale de la mobilisation des Africains visant à assurer la bonne mise en œuvre de l'Agenda. À cet égard, une stratégie de communication a été élaborée afin d'encourager les Africains à prendre part au processus et aux résultats de l'Agenda. Elle sera appliquée aux niveaux national, régional et continental.

C. Adaptation de l'Agenda 2063 aux cadres nationaux et régionaux.

16. L'Agenda 2063 étant un cadre continental, il convient de l'adapter aux plans nationaux et régionaux pour assurer sa bonne mise en œuvre. C'est pourquoi le projet de plan quinquennal énonce des principes généraux (voir annexe 5 du projet de plan quinquennal) concernant le rôle des États membres et des communautés économiques régionales dans le processus d'adaptation de l'Agenda. Ces principes directeurs sont indicatifs et doivent être examinés et validés par les autorités chargées de la gestion et du financement du développement de l'Afrique.

D. Questions à examiner

17. Au niveau national les questions suivantes doivent être examinées :

a) Quelles sont les institutions au niveau gouvernemental qui devraient être chargées de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ?

b) De quels moyens concrets dispose-t-on pour incorporer le premier plan décennal dans les plans de développement national en place ?

c) Comment mobiliser les pouvoirs publics à tous les niveaux en vue d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation efficaces de l'Agenda 2063 ? Faudrait-il, par exemple, que tous les organes législatifs africains adoptent le plan comme base de développement national et s'en servent pour évaluer les projets de développement de l'exécutif ?

d) Quelles mesures pourrait-on prendre afin que l'adaptation de l'Agenda 2063 soit conforme à la planification nationale et aux cadres juridiques ?

e) Quelles mesures pourrait-on prendre afin que les objectifs de référence énoncés dans l'Agenda 2063 soient atteints ?

f) Quelles modifications faut-il apporter aux systèmes de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports pour répondre aux exigences du premier plan quinquennal ?

g) Faudrait-il dès le début de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 adopter les mêmes formats et cycles de planification, de suivi et d'évaluation dans tous les États membres ou serait-il préférable d'aller vers une convergence progressive ?

h) Quels mécanismes et quelles structures les États membres devraient-ils mettre en place avant le début de la mise en œuvre du premier plan quinquennal ?

18. Au niveau régional les questions suivantes doivent être examinées :

a) Compte tenu de leur mission de renforcement de l'intégration du continent, quels rôles les communautés économiques régionales devraient-elles jouer dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ?

b) Devrait-il y avoir un cycle uniforme de planification, de suivi et d'évaluation applicable à toutes les communautés économiques régionales ?

c) Devrait-il y avoir des différences régionales dans les cibles visées ?

d) Comment l'Union africaine devrait-elle appuyer les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ?

III. Incidences de l'agenda 2063 sur la planification du développement

19. L'expérience acquise en matière de planification du développement en Afrique montre que pour être réalisé, tout objectif de développement doit être accepté et mis en œuvre au niveau national et même au niveau infranational. Par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement avaient été adoptés au niveau international, mais pour qu'ils soient réalisés au niveau national, les pays avaient entrepris de les inclure dans leur cadre de planification du développement, notamment dans leur vision à long terme, leur plan à moyen terme tels que le plan de développement national ou la stratégie de réduction de la pauvreté, et dans leurs plans et politiques sectoriels. Le CAADP est un autre bon exemple de fixation des objectifs au niveau continental et de leur mise en œuvre au niveau national. Pour que la CAADP produise des résultats, les États doivent en refléter les objectifs dans leur plan d'action national, leurs plans et politiques sectorielles agricoles, ce qui les autorise à lui allouer des ressources. De même, il faudra inclure l'Agenda 2063 dans les cadres nationaux et régionaux pour assurer sa mise en œuvre effective. Une fois qu'il sera bien compris à ces niveaux et intégré dans le cadre de planification, les pays et les communautés économiques régionales pourront alors consacrer des ressources humaines et financières suffisantes à sa mise en œuvre. D'autres parties prenantes importantes comme les donateurs, le secteur privé et les organisations de la société civile opérant au niveau national ou régional pourront alors intervenir puisqu'ils sont habituellement des partenaires des pouvoirs publics dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des cadres de planification nationale. L'adaptation de l'Agenda 2063 aux cadres nationaux et régionaux aura des incidences considérables sur la planification du développement, d'où la nécessité de mettre à profit l'expérience acquise dans ce domaine en Afrique.

A. Expérience africaine de la planification du développement

20. L'Afrique a acquis une vaste expérience en matière de planification, au niveau tant national que régional, qu'il convient d'exploiter afin de concrétiser les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063. La plupart des pays africains pratiquent la planification du développement national depuis les années 60, la planification régionale étant un phénomène plus récent. On peut distinguer trois grandes périodes de planification nationale sur le continent : premièrement, la planification de l'indépendance à la période précédant les plans d'ajustement structurel (PAS), deuxièmement, la planification pendant la période des PAS, et troisièmement, un retour à la planification dans le cadre des programmes de croissance et d'emploi pour lutter contre la pauvreté (OMD). Pendant la période précédant les plans d'ajustement structurel, la planification visait à assurer la transformation structurelle et à redresser les imperfections du marché, l'accent étant mis sur la formation,

l'agriculture et les infrastructures. Cette période a été celle d'une croissance relativement forte en Afrique jusqu'au début des années 70, plus des trois quarts des pays africains affichant des taux positifs de croissance réelle annuelle du produit intérieur brut par habitant. Toutefois, de manière générale, les plans établis après l'indépendance n'ont produit que des résultats modestes par rapport à leur objectif général de transformation structurelle. Cet échec a été largement attribué aux failles relevées dans le processus de planification, causées par l'instabilité politique, les faiblesses institutionnelles et bureaucratiques, la conception et la mise en œuvre ratées des plans et la poursuite d'objectifs trop ambitieux.

21. Les politiques menées au titre des programmes d'ajustement structurel ont réduit le rôle de l'État en matière de développement socioéconomique et favorisé la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation du commerce, le souci principal étant de maintenir les déficits budgétaires et l'inflation à des niveaux bas. Les programmes d'ajustement structurel ont permis de façon générale, dans beaucoup de pays africains, de rétablir la stabilité macroéconomique, mais la croissance annuelle a largement stagné ou chuté par rapport à la période précédente. Ils étaient également défavorables au développement social dans de nombreux de cas.

22. La planification a été remise à l'ordre du jour au début des années 2000, grâce aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP), visant à inverser les effets négatifs de deux décennies d'ajustement structurel sur les conditions sociales et le bien-être des populations. Les DRSP accordaient une grande importance aux secteurs sociaux au détriment des secteurs de production. Fort heureusement, leur portée a évolué au-delà de la réduction de la pauvreté pour inclure une croissance sans exclusive, une transformation structurelle, ainsi que la création de richesses et d'emplois, ce qui a entraîné une approche plus globale de la planification ces dernières années (CEA, 2014 a).

23. Au niveau régional, il y a également eu de nombreuses tentatives d'élaboration et de mise en œuvre de cadres continentaux visant à résoudre les problèmes nombreux et variés de l'Afrique. Le Plan d'action de Lagos adopté en 1980, par exemple, exposait une vision de transformation structurelle et de développement socioéconomique, mais n'a pas abouti aux résultats escomptés, les pays étant concentrés à l'époque sur les programmes d'ajustement structurel. Le Traité d'Abuja (1991), visant à établir une communauté économique africaine et renouvelant certains engagements énoncés dans le Plan d'action de Lagos, a connu le même sort, en partie parce que les pays avaient des inquiétudes s'agissant de l'intégration et de l'idée de céder leur souveraineté à un organe régional. Le NEPAD a été adopté en 2001 dans le souci de privilégier une démarche plus stratégique afin d'accélérer la transformation socioéconomique de l'Afrique et son programme d'intégration. Il englobe des programmes sectoriels tels que le Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

24. Toutes les expériences de planification n'ont certes pas abouti à des résultats positifs sur le plan du développement, mais les plus récentes s'avèrent beaucoup plus satisfaisantes et plus encourageantes, comme le montre le fait que l'Afrique abrite maintenant plus d'une dizaine des économies enregistrant la plus forte croissance dans le monde et, d'après les projections, cette situation se poursuivra à moyen terme. Le débat et la concertation qui se déroulent en permanence sur l'expérience de l'Afrique en matière de planification du développement ont permis de dégager un certain nombre de difficultés que rencontrent les planificateurs et qui sont examinés ci-dessous.

B. Problèmes de planification du développement susceptibles d'entraver la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063

1. Capacités de planification du développement

25. Les nombreuses consultations avec les planificateurs du développement ont permis de recenser les principaux problèmes qui entravent la planification du développement en Afrique (CEA, 2014a). Ces problèmes concernent : les faibles capacités techniques, institutionnelles et financières, la méconnaissance des outils de la planification, l'inadéquation des capacités d'évaluation du coût des projets, la non-exécution des activités prioritaires et les difficultés à lier les projets au budget et au cadre de dépenses à moyen terme. La pénurie de décideurs, de planificateurs du développement et de personnel technique compétents est aussi un problème, aggravé par l'émigration et la fuite des cerveaux. Les processus de planification se heurtent également à la faible coordination entre les institutions. La mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation des plans de développement ne font pas toujours l'objet d'une coordination entre secteurs, acteurs, régions et partenaires de développement concernés. Les services chargés du suivi et de l'évaluation ne sont pas toujours implantés dans le ministère compétent ou ne partagent pas l'information avec tous les ministères concernés. La planification souffre également d'une grande insuffisance de financement qui entrave la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement. Tous ces problèmes compromettent la réalisation des grands objectifs de développement énoncés dans les plans de développement national et représenteront des obstacles à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

2. Un système statistique robuste

26. La disponibilité de données et de statistiques permettant d'élaborer les éléments de référence, d'assurer efficacement le suivi et l'évaluation et d'adopter des mesures correctives si nécessaire, est également une condition à remplir pour une planification judicieuse et la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063.

27. Il y a de nombreux problèmes dans le domaine de la statistique en Afrique, notamment l'insuffisance des ressources allouées aux activités statistiques, l'absence de capacités institutionnelles, le manque de visibilité de la statistique sur le continent, la coordination insuffisante des activités statistiques et la faible prise en compte des spécificités africaines dans l'élaboration des normes internationales. Cependant, des progrès importants ont été accomplis et l'Afrique est de mieux en mieux en mesure de produire des statistiques de qualité qui étayent les décisions des pouvoirs publics, grâce à des programmes propres à chaque pays, des cadres continentaux de développement de la statistique et des initiatives continentales. Il convient d'y inclure les efforts d'amélioration de la visibilité des statistiques déployés à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et aux secrétariats des communautés économiques régionales. La Charte africaine de la statistique et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique constituent un cadre juridique permettant la coordination et la production de statistiques harmonisées en Afrique, et il faut espérer qu'elles encourageront la production de statistiques de qualité. Il devrait en résulter la production de statistiques de qualité sur le continent. L'Institut statistique de l'Union africaine et le Centre africain de formation contribueront également à produire et promouvoir des statistiques et des informations statistiques de qualité et des bonnes pratiques à l'appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement pour l'après-2015.

28. Néanmoins, les données nécessaires pour la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement pour l'après-2015 demandent des discussions précises comme celle qui porte actuellement sur le concept de révolution des données. La Conférence de cette année offre l'occasion de lancer la réflexion sur la question.

C. Questions à examiner

a) Quelles mesures pourrait-on prendre pour redynamiser la planification générale au niveau national et régional au profit de l'Agenda 2063 ?

b) Quels enseignements importants peut-on tirer de l'expérience de l'Afrique en matière de planification du développement pour faciliter la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ?

c) Quelles modalités et quels principes directeurs faudrait-il définir aux niveaux national et régional pour intégrer le plan quinquennal dans les cadres de planification du développement à long, moyen et court terme ?

d) Quels devraient être les principes directeurs de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du plan quinquennal (à tous les niveaux) ?

e) Comment répondre aux besoins de statistiques et de données nécessaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ?

f) Quels rôles pourraient-on confier aux institutions continentales comme la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement ou la Fondation pour le renforcement des capacités afin de redynamiser la planification en général et mettre en œuvre l'Agenda 2063 en particulier ?

IV. Mobilisation des citoyens à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2063

A. Initiatives de mobilisation des citoyens à l'appui de l'Agenda 2063

29. L'Agenda 2063 est la vision collective de toutes les parties prenantes africaines. Sa bonne mise en œuvre demande que celles-ci, y compris la diaspora, se mobilisent en permanence et s'approprient l'Agenda, dans le cadre d'une communication et d'une sensibilisation effectives ainsi que d'un dialogue social soutenu et sans exclusive. La réalisation de l'Agenda nécessite la participation et l'adhésion totales de toutes les parties prenantes.

30. En fait, l'Agenda 2063 est censé être largement participatif et maîtrisé par toutes les parties prenantes, avec l'engagement total des femmes et des jeunes en particulier, pour raviver l'esprit de collaboration en vue d'une prospérité collective et d'un destin commun dans une Afrique unie et forte (CUA, 2014a). À cette fin, l'Agenda 2063 vise à mobiliser les ressources du continent, en particulier sa population, son histoire, ses cultures, afin d'assurer une transformation socioéconomique et technologique équitable et axée sur les peuples et d'éradiquer la pauvreté. C'est un appel à l'action adressé à tous les Africains et à toutes les personnes d'origine africaine, afin qu'ils prennent en main le destin du continent et qu'ils se considèrent comme les principaux agents du changement et de la transformation. La détermination, la participation, l'autonomie et la solidarité des peuples africains et de leurs dirigeants sont indispensables au succès.

31. C'est dans ce contexte que lors de sa réunion en mai 20013 à Addis-Abeba, le Conseil exécutif de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique, de continuer à affiner le projet de document-cadre sur l'élaboration de l'Agenda 2063 dans un processus participatif faisant intervenir toutes les couches de la société africaine. Conformément à cette demande, la Commission a organisé toute une série de réunions consultatives et de réflexion sur l'ensemble du continent.

32. Par la suite, lors de sa vingt-troisième session ordinaire tenue en juin 2014 à Malabo, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union a été saisie d'une version actualisée du projet document-cadre sur l'élaboration de l'Agenda 2063 et a chargé la Commission de l'Union et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique de continuer à vulgariser l'Agenda 2063 et d'inviter les Africains à y contribuer et à se l'approprier. La Conférence a également demandé aux États membres d'organiser des consultations nationales afin de recueillir l'opinion d'un large éventail de la société africaine sur l'Agenda 2063.

33. Donnant suite à ces demandes, la Commission de l'Union africaine a organisé une série de réunions de consultation et de réflexion avec diverses parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes, les organisations de la société civile, les membres de la diaspora, les groupes de réflexion et les instituts de recherche africains, les décideurs, le secteur privé et les organisations religieuses. Des contributions supplémentaires ont été formulées lors des réunions ministérielles tenues sur tout le continent et des consultations organisées avec les communautés économiques régionales.

34. Les consultations sur l'Agenda 2063 constituent un grand pas en avant dans la mesure où elles offrent aux parties prenantes un forum qui leur permet de partager leur vision de l'Afrique qu'ils veulent en 2063 et de proposer des objectifs, des repères, des facteurs et autres éléments clefs, ainsi que des actions prioritaires à entreprendre (CUA, 2014b).

Liste indicative des consultations menées et des contributions reçues		
États membres 14 États membres Ateliers nationaux	Consultations élargies Secteur privé Universitaires africains	Organes de l'Union africaine Parlement panafricain Commission anticorruption Cour africaine des droits de l'homme et des peuples Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
Réunions ministérielles Tourisme Sciences et technologies Finance et développement Affaires sociales, travail et emploi Agriculture Infrastructures Femmes et égalité entre les sexes Intégration	Groupes de réflexion Spécialistes de la planification Spécialistes du développement Organisations de la société civile Diaspora Jeunes Femmes Groupes religieux États insulaires africains Anciens chefs d'État et de gouvernement Consultations en ligne	Contributions spécialisées RUFORUM GIMAC Organisation de l'unité syndicale africaine Association of Public Services Commissions Association des compagnies aériennes africaines African Wildlife Foundation AMCHUD African Cultural Heritage Foundation African Women Business Linkages Forum Youth to Business Forum Comité technique de l'Agenda 2063 (CUA, BAD, CEA, NEPAD)
Cadres continentaux 55 cadres existants		
Plans régionaux 7 cadres	Plans nationaux 33 États membres	

35. Outre les consultations, 14 États membres ont formulé des observations par écrit, qui ont été intégrées dans les documents de l'Agenda 2063.

36. Les consultations vont se poursuivre à l'échelle du continent, dans les domaines suivants : l'industrie manufacturière, le commerce et les investissements, le capital humain (santé, sciences, technologies, innovation, enseignement supérieur et technologies de l'information et des communications), la gouvernance, la démocratie, la paix et la sécurité, le développement social et culturel, y compris les femmes et les jeunes, l'agriculture, l'économie bleue et l'environnement, l'intégration et les infrastructures (transports, énergie et communications). Le cadre des résultats, les solutions proposées en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, la stratégie de financement et de partenariat, ainsi que la stratégie de communication et de développement des capacités envisagées pour le premier plan décennal doivent être analysés et adoptés par les communautés économiques régionales.

B. Défis à relever

37. Malgré les nombreuses consultations engagées pour mobiliser l'appui en faveur de l'Agenda 2063, il reste un certain nombre de défis à relever. En premier lieu, l'Agenda 2063 n'est pas encore bien connu des parties prenantes et de l'ensemble du public. Il faut donc élargir la portée et l'échelle des consultations pour le faire mieux connaître et mobiliser l'appui en sa faveur. Deuxièmement, l'harmonisation de l'Agenda avec les plans nationaux et régionaux de développement demeure une difficulté, spécialement pour les pays et régions dont le cycle de planification n'est pas synchronisé celui-ci. Troisièmement, malgré certains progrès, en Afrique, la planification s'est plutôt faite du haut vers le bas, le secteur privé et les organisations de la société civile y étant peu associés. Dans certains cas, la participation des organisations non gouvernementales a été rejetée, notamment en ce qui concerne la planification, en partie parce que celles-ci étaient perçues comme liées aux États occidentaux. Il sera donc essentiel de renforcer les organisations non gouvernementales locales pour garantir qu'elles expriment fidèlement les aspirations locales et promeuvent le développement local.

38. L'accent étant davantage porté sur la mobilisation des partenariats et des ressources intérieures, il est impératif de renforcer le rôle du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux de développement. Traditionnellement, le secteur privé africain n'a pas été un partenaire actif de la conception et de la mise en œuvre des cadres de développement. Il faudra donc voir dans quelle mesure tous les partenaires, y compris le secteur privé, s'engageront en faveur de l'Agenda 2063 et participeront à sa mise en œuvre. Le succès de la mobilisation dépendra en partie de la capacité du processus d'intégrer les points de vue des parties prenantes et de concilier des points de vue extrêmement différents.

C. Questions à débattre

39. Les questions à débattre sont les suivantes :

a) Quelles stratégies de communication faut-il adopter pour faire mieux connaître l'Agenda 2063 et encourager les parties prenantes et la population à contribuer à sa formulation ? En particulier, qu'est-ce qui peut être fait pour garantir la participation active du secteur privé à la conception de l'Agenda et à sa mise en œuvre ?

b) Les questions relatives à la réforme des institutions mondiales de la gouvernance et aux initiatives mondiales telles que les négociations en cours sur les changements climatiques ou le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 auront des incidences sur l'Agenda 2063. Grâce à quels mécanismes d'association de la communauté mondiale l'architecture mondiale de la gouvernance sera-t-elle propice à la mise en œuvre de l'Agenda ?

c) Existe-t-il des stratégies de mobilisation de la communauté mondiale en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ?

d) Comment les autorités nationales promeuvent-elles la mise en place des associations locales et leurs capacités pour garantir une participation locale crédible à la conception de l'Agenda 2063 et à sa mise en œuvre ?

e) Les consultations ont jusqu'ici porté sur l'Agenda 2063. Quels mécanismes consultatifs existe-t-il pour faciliter les liens entre l'Agenda et les cadres de planification nationaux et régionaux ?

f) Quel rôle particulier devraient jouer les organes continentaux (Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique ou Banque africaine de développement) dans les étapes de mobilisation et de mise en œuvre de l'Agenda ?

g) Comment mieux faire connaître l'Agenda 2063 et le premier plan décennal à la population africaine, et parvenir à ce qu'elle s'approprie le processus et ses résultats ?

h) Comment mobiliser les organisations de la société civile, les autres organisations de terrain et le secteur privé pour qu'ils appuient l'action des gouvernements en faveur de l'adaptation au niveau national de l'Agenda 2063, en général, et du premier plan décennal, en particulier ?

i) Quels plates-formes et quels canaux de communication pourraient être mis en place pour associer la population au niveau national, conformément à la stratégie de communication de l'Agenda ?

V. Financement et partenariat

40. On ne saurait trop souligner qu'il est important de garantir les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre le développement du continent. L'Afrique a besoin d'appui financier pour réaliser ses aspirations et mettre en œuvre ses programmes prioritaires [Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), Stratégie de mise en œuvre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), Plan d'action pour le renforcement des échanges intra-africains, Vision africaine de l'industrie minière, Déclaration de Ouagadougou et Architecture africaine de paix et de sécurité], qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2063.

41. Malgré les différents engagements relatifs à l'aide, le financement du développement, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, demeure tributaire des priorités fluctuantes et conditionnelles des donateurs, et est parfois difficile à obtenir après la signature de l'accord de financement. Le paysage du financement du développement de l'Afrique se caractérise aussi par l'émergence d'acteurs nouveaux tels que les pays dits BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, République populaire de Chine et Afrique du Sud) et d'autres acteurs bilatéraux, tels que la Malaisie, en plus des donateurs traditionnels, principalement les membres du Comité d'aide au développement (CAD). En ce qui concerne le financement de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés des capitaux internationaux et euro-obligataires a légèrement progressé dans l'ensemble de la dette publique du continent, pour atteindre 34,2 % du PIB en 2013 (Fonds monétaire internationale, 2014), ce qui, tout en étant modeste, appelle à la prudence, compte tenu des crises de la dette extérieure que l'Afrique a connues par le passé.

42. Les recettes budgétaires continuent d'appuyer la plus grosse part des besoins récurrents du continent en matière d'investissements et de dépenses. En 2013, par exemple, les taux d'épargne et d'investissement représentaient respectivement 19,4 % et 23,7 % du PIB pour l'Afrique subsaharienne¹. Néanmoins, ces taux demeurent les plus bas des régions en développement, ce qui s'explique par le faible niveau d'intégration financière. De plus, le niveau croissant de l'épargne institutionnelle de l'Afrique (fonds de pension, fonds d'assurance, réserves en devises des banques centrales, fonds d'investissement souverains) ne s'est pas encore traduit par un appui aux besoins financiers considérables du continent, en raison de la conjonction d'un faible niveau de développement du marché des capitaux, du sentiment de risque interne plus élevé et de contraintes réglementaires concernant l'investissement dans les valeurs africaines. On retiendra aussi l'importance des envois de fonds de la diaspora parmi les sources potentielles de financement, ainsi que l'épargne de la diaspora et les investissements transfrontaliers et intérieurs à l'Afrique, qui gagnent aussi en importance dans le paysage financier du continent.

43. Dans ce contexte, pour le financement de l'Agenda 2063, les partenaires africains souhaitent une mobilisation des ressources intérieures. En fait, l'attachement à la mobilisation des ressources intérieures s'explique par la volonté de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté, et au besoin de créer un « espace politique » permettant une véritable appropriation nationale et favorisant la diversité.

44. Compte tenu de ce qui précède et dans le cadre du plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063, une stratégie complète de financement et de mobilisation des ressources intérieures a été établie par l'équipe technique de l'Union africaine chargée de l'Agenda 2063. Les grands principes de cette stratégie sont décrits ci-après.

A. Besoins financiers de l'Agenda 2063

45. Les fonds nécessaires pour financer l'Agenda 2063 sont considérables, en particulier en ce qui concerne l'intégration régionale, le commerce intra-africain, les infrastructures, les sciences, l'industrialisation s'appuyant sur la technologie et l'innovation, ainsi que l'exploitation des ressources locales, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la viabilité environnementale, la santé et l'alimentation, l'éducation, la technologie, la formation en génie et en mathématiques, la recherche et les centres d'excellence et la croissance durable pour tous, y compris l'appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. D'autres domaines encore doivent être financés : la paix, la sécurité, les droits de l'homme et la stabilité régionale, l'identité culturelle, le renforcement des capacités de l'Union africaine et de ses organes, les communautés économiques régionales et les États membres.

46. L'Agenda 2063 devra être financé de diverses manières: des subventions, des ressources au titre de l'assistance technique, des ressources à impact social, des prêts concessionnels, des prêts commerciaux, des fonds propres et autres instruments analogues, des investissements directs étrangers et des placements de portefeuille par le secteur privé (dettes, obligations, capitaux propres et autres titres).

B. Cadre conceptuel et justification de la mobilisation des ressources intérieures

47. Par mobilisation des ressources intérieures, on entend l'épargne et les investissements créés par les ménages, les entreprises nationales et l'État. Cette mobilisation ne présente pas les désavantages

¹ Le taux d'investissement, à l'échelle continentale, était de 21,7 % en 2012.

de l'investissement direct étranger ou de l'aide étrangère, qui sont tributaires des objectifs des investisseurs et des donateurs étrangers. Mais elle présente des défis évidents dans nombre de pays d'Afrique, qui peuvent trouver plus commode d'attirer des ressources extérieures.

48. À long terme, les ressources extérieures ne peuvent généralement satisfaire qu'une petite part de l'ensemble des besoins en investissements du pays et ne peuvent le faire de manière prévisible ou durable (Culpeper et Bhushan, 2010). De plus, les pays africains ont besoin d'investissements dans des domaines particuliers ; or, d'importants secteurs, comme celui de l'agriculture, ne sont pas couverts par les ressources extérieures. L'agriculture, pourtant essentielle pour le marché local et la sécurité alimentaire nationale, est en général peu prioritaire pour les investisseurs étrangers, par rapport à l'extraction de ressources naturelles et l'activité minière, à l'industrie manufacturière ou encore au tourisme.

49. Si la mobilisation des ressources intérieures n'a pas vocation à assumer tous les défis de financement de l'Agenda 2063, elle devrait néanmoins y contribuer pour 70 à 80 %. Les fonds issus des mécanismes traditionnels, provenant des marchés financiers internationaux, de l'investissement direct étranger, devraient couvrir le reste des besoins.

C. Défis du financement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la mobilisation des ressources intérieures

50. Financer l'Agenda 2063 ne veut pas seulement dire mobiliser les ressources intérieures, mais aussi tirer parti de cette épargne et de ces ressources pour les affecter à des investissements productifs et au financement du commerce, du développement social durable et sans exclusive, de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale, de la gouvernance, de la coordination, de la gestion des stratégies et programmes ainsi que de l'harmonisation de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des gouvernements africains dans le cadre de l'Agenda 2063.

51. En d'autres termes, l'Afrique n'a pas seulement besoin de financement, mais aussi de moyens plus efficaces et plus ouverts de les canaliser (notamment des institutions financières, des marchés, des instruments et des services) pour leur donner le maximum d'efficacité lorsque le marché ne fournit pas les ressources nécessaires.

D. Stratégie de financement de l'Agenda 2063

52. La stratégie de financement de l'Agenda 2063 s'attache à quatre grandes dimensions : un environnement porteur, la mobilisation des ressources intérieures, l'intermédiation pour l'investissement et l'accès à la facilitation du financement.

1. Un environnement porteur

53. Les décideurs politiques africains devraient être attentifs au fait que l'incertitude qui règne au niveau macroéconomique a des incidences importantes en termes de faisabilité des stratégies de mobilisation des ressources intérieures. Il convient de mettre en place un cadre politique et institutionnel complet pour que les conditions intérieures voulues soient réunies pour :

- a) Mobiliser l'épargne intérieure (publique et privée);

- b) Augmenter les recettes fiscales;
- c) Garantir les niveaux voulus d'investissement (publics et privés) en agissant tant sur l'offre que sur la demande;
- d) Accroître la capacité des marchés intérieurs ou établir des marchés intérieurs lorsqu'ils n'existent pas ou qu'ils sont trop peu développés (notamment les marchés financiers);
- e) Lutter contre la corruption à tous les niveaux;
- f) Renforcer les capacités humaines, notamment sur le front des capacités stratégiques et législatives, mais aussi en termes de développement des talents et du savoir-faire dans les services financiers traditionnels et spécialisés (obligations, financement de projets, services bancaires d'investissement, infrastructures, financement des partenariats public-privé, financement de l'exploitation des ressources minérales, pétrolières et gazières, financement des petites et moyennes entreprises, et micro-finance).

54. De plus, pour réaliser certaines réformes, il faut que des conditions préalables soient remplies dans le cadre économique et politique plus large, faute de quoi elles seront inefficaces ou contre-productives. L'une de ces conditions préalables est d'accélérer l'intégration régionale par la mise en œuvre du programme d'intégration minimum, en créant le Fonds d'intégration africain.

2. La mobilisation des ressources intérieures

55. La mobilisation complète des ressources financières intérieures exigera :

- a) L'accroissement des ressources publiques et budgétaires, au moyen des réformes nécessaires;
- b) La mobilisation de l'épargne, passant pas l'augmentation du nombre d'agences bancaires, et le renforcement du rôle du secteur informel et de la microfinance;
- c) La croissance du marché des capitaux et du secteur financier;
- d) L'introduction de mesures destinées à freiner les flux financiers illicites;
- e) La mobilisation des envois de fonds et des ressources de la diaspora;
- f) La mobilisation et la mise à profit de la rente des ressources;
- g) L'introduction de prélèvements de solidarité sur les ressources du secteur privé;
- h) L'établissement de cadres qui facilitent la mobilisation des investissements du secteur privé au niveau national et au-delà des frontières, notamment par les partenariats public-privé et la facilitation de l'investissement.

3. L'intermédiation financière

56. L'action devrait d'abord et avant tout porter sur la mise en place des vecteurs de mobilisation des ressources intérieures proposés par la Banque africaine de développement et l'Union africaine, dont :

a) Le Fonds 50 pour l'Afrique (Banque africaine de développement), destiné à financer le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et d'autres projets d'infrastructure ;

b) La Facilité africaine de garantie du crédit, mécanisme de garantie et de partage du risque destiné à stimuler la solvabilité des émetteurs d'obligations et autres emprunteurs ;

c) La Banque africaine d'investissement et le mécanisme africain pour le développement des infrastructures ;

d) Le Fonds africain d'intégration, chargé de mettre en œuvre le programme minimum d'intégration (PMI) en vue de la réalisation de la zone continentale de libre échange ;

e) Le Fonds de développement pour la femme africaine, qui vise l'autonomisation économique et sociale de la femme.

57. Il faudrait aussi envisager les mesures particulières suivantes :

a) La mise en place de cadres qui encouragent la présence de partenariats public-privé solides;

b) Le renforcement des institutions financières de développement régional, des institutions bancaires et des institutions de micro-finance, ainsi que de leurs capacités;

c) Le renforcement et l'ouverture des marchés, des institutions et des produits financiers (marchés nationaux et régionaux des obligations, bourses nationales et régionales, assurances contre les risques politiques et autres mécanismes de réduction des autres risques);

d) La mise en place d'institutions spécialisées dans le domaine des services financiers spécialisés (banques d'investissement, financement de projets, capital-investissement, capital-risque, courtage et gestion des investissements);

e) La promotion de systèmes de financement et de programmes bancaires pour les petites et moyennes entreprises, fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes;

f) Le développement des compétences dans les services financiers sectoriels (ressources minérales, pétrolières et gazières, partenariats public-privé/infrastructure, innovation, agriculture, transformation et services);

g) La promotion de l'investissement intra-africain par des politiques et des accords d'investissement régionaux appropriés;

h) La canalisation et l'utilisation efficaces de financements non commerciaux par des mécanismes tels que les programmes et les fonds d'affectation spéciale axés sur les résultats (Fonds africain d'intégration, Fonds d'affectation spéciale appuyé par la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, Fonds d'affectation spéciale d'appui à la gouvernance politique);

i) Le renforcement de la gestion par projet, des capacités d'assistance technique et d'absorption de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, par l'introduction de piliers, sur le modèle établi par l'Union européenne;

j) L'optimisation de la gestion financière, de la gestion par projet de la capacité d'absorption des États membres.

4. L'accès au financement

58. Pour faciliter l'accès au financement, il faudrait envisager les mesures suivantes :

a) La mise en place des conditions cadre d'un environnement porteur pour l'investissement et de développement du secteur financier, des partenariats et des infrastructures public-privé, et du financement et de l'activité bancaire en faveur des petites et moyennes entreprises ;

b) La mise en place des fonds voulus pour la mise au point de projets, du financement compensatoire destiné à assurer la viabilité des projets, du fonds de capitalisation, des mesures de stimulation de la demande (bancabilité, réceptivité des entreprises et des projets à l'égard de l'investissement) ;

c) La création d'infrastructures d'information financière – notation des pays et des entreprises, analystes, normes de gouvernance des entreprises, normes de comptabilité, organismes privés d'information sur la solvabilité et registres connexes ;

d) Le développement du savoir-faire et de la capacité technique en conseils financiers, structures financières et négociations financières, correction des lacunes du marché s'agissant de financer les petites et moyennes entreprises (financement du cycle de vie des petites et moyennes entreprises, financement sectoriel) ;

e) La mise en place de mécanismes de partage des risques.

59. Parmi les autres mesures porteuses et complémentaires à l'appui du programme de mobilisation des ressources intérieures, on retiendra :

a) Le renforcement des partenariats stratégiques;

b) Le renforcement de l'aide publique au développement, de la coopération Sud-Sud, du financement concessionnel et des mécanismes de financement commercial ;

c) Le recours aux possibilités de financement offerts par les pays dits BRICS et autres pays émergents ;

d) Le renforcement de l'accès au marché international des capitaux dans des conditions plus favorables.

E. Conditions concernant les compétences, notamment techniques, nécessaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

60. Du point de vue de l'Afrique, pour canaliser efficacement les ressources financières en faveur des investissements socioéconomiques, il faut disposer de savoir-faire et de compétences techniques dans les différentes branches du marché financier et du secteur des services financiers. Il n'est pas seulement question de savoir-faire dans le financement à large échelle et les services de conseil financier. Il faut aussi disposer d'un important vivier de professionnels africains capables de structurer et de mettre en place des institutions, programmes et solutions financières efficaces pour les petites et moyennes entreprises, d'une part, et la capacité des organes continentaux, régionaux et nationaux de l'Afrique, dont les pouvoirs publics, de solliciter et de gérer des subventions, de l'assistance technique et autres ressources financières concessionnelles efficacement et dans la transparence.

61. L'initiative en faveur des marchés financiers africains, projet de la Banque africaine de développement, a été lancée en 2008 et est essentielle au renforcement de l'action menée pour mobiliser les ressources intérieures en faveur des fonds de participation dans des sociétés non cotées et des marchés obligataires. Cette initiative vise à contribuer à la mise en place et à l'approfondissement des marchés financiers intérieurs en Afrique et, ce faisant, à la mobilisation des ressources intérieures en augmentant les sources de financement. Elle regroupe la base de données africaine sur les marchés financiers et le Fonds africain des marchés obligataires nationaux.

F. Mise en place et application de la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures prévue dans le cadre de l'Agenda 2063

62. Des propositions liminaires ont été avancées concernant la stratégie de mobilisation des ressources. Néanmoins, en raison de la complexité de la situation et de la diversité des partenaires intéressés, il faudra encore mener des consultations auprès de tous les partenaires (Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique, ministères des finances, organisations du secteur privé financier, banques, institutions de micro-finance, compagnies d'assurances, institutions de financement du développement, associations de capital et capital-risque, organismes et autorités monétaires et boursières, et autres parties prenantes pertinentes).

G. Partenariats

63. L'Union africaine s'est engagée dans un certain nombre de partenariats stratégiques à appuyer son développement, notamment avec l'Union européenne (partenariat Afrique-Union européenne), l'Amérique du Sud (Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud), la Chine (Forum de coopération Afrique-Chine), le Japon (Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique), les États-Unis d'Amérique, la Ligue des États arabes, l'Inde (Sommet du forum Afrique-Inde), la Turquie (Sommet de coopération Afrique-Turquie) et la République de Corée (Forum Corée-Afrique).

64. La mise en œuvre de plans d'action concertés, établis dans le cadre de ces divers partenariats, a certes donné des résultats, mais des lacunes demeurent dans la gestion des partenariats, en particulier ceux à haut potentiel. Les difficultés éprouvées dans la gestion des partenariats stratégiques à haut

potentiel s'expliquent par des entraves au niveau de la capacité financière et technique. Néanmoins, du côté des partenaires, malgré l'offre apparemment intéressante exposée dans les documents finaux, deux partenariats seulement ont donné des résultats exprimés, dans les documents finaux, dans des termes « intelligents » permettant aux deux parties de contrôler la mise en œuvre. À l'avenir, l'Union africaine doit donc envisager un certain nombre d'actions visant à tirer le plus grand profit possible de ses partenariats stratégiques.

65. L'Union africaine doit utiliser trois critères pour classer ses partenariats stratégiques, en fonction de leur potentiel élevé, moyen ou faible. Ces critères sont les suivants :

- a) L'alignement sur le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- b) La dimension et la portée de l'offre financière, l'effet potentiel, en termes de transformation, du document final ou du plan d'action en ce qui concerne l'assistance technique, le commerce et l'investissement, l'industrialisation et le transfert de technologies, le programme d'appui à l'agriculture et l'investissement social;
- c) La nature « intelligente » du produit.

66. Sur cette base, l'Union africaine a cinq partenaires stratégiques à haut potentiel qui méritent qu'on leur consacre une attention spéciale, vu les avantages potentiels, en termes de transformation, qu'ils peuvent offrir à l'Afrique, trois partenaires à potentiel moyen et une liste de trois à cinq partenaires dont les avantages, en termes de transformation, sont faibles ou non existants dans leur forme actuelle.

67. Pour optimiser sa capacité d'exploiter le potentiel complet de ses cinq principaux partenariats, l'Afrique doit:

- a) Formuler sa politique stratégique de partenariat;
- b) Mettre en place un fonds de partenariat stratégique, avec la contribution des États membres de l'Union africaine;
- c) Fournir un appui renforcé au niveau stratégique, technique, logistique, financier et de la gouvernance à la fonction de gestion du partenariat de la Commission de l'Union africaine;
- d) Imprimer une plus grande clarté au modèle de mise en œuvre des différents programmes continentaux [Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), Initiative de Développement Accéléré de l'Agribusiness et des Agro-industries en Afrique, Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), Vision africaine de l'industrie minière et Plan d'action pour le renforcement des échanges intra-africains] pour faciliter une coopération axée sur les résultats avec ses partenaires stratégiques;
- e) Améliorer la coordination et la participation dans le partenariat de la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, les États membres et les organisations de la société civile.

68. Il faut approfondir les avantages, en termes de transformation, des principaux partenariats stratégiques par l'alignement sur les priorités de l'Agenda 2063, dont l'industrialisation et le transfert de technologie, le commerce intra-africain et le développement des exportations, le développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises, l'investissement direct étranger, le développement du marché financier, le développement social durable et la mobilisation des ressources intérieures.

69. Il est possible d'atteindre cet objectif en s'attachant aux principales priorités et en adoptant les solutions les plus avantageuses (par exemple, la transformation économique par l'industrialisation – infrastructures, industries de transformation, industrie agro-alimentaire, secteur des ressources minérales, pétrolières et gazières, services passant par de véritables transferts de technologie, c'est-à-dire par la réforme du développement du secteur privé et un forum intégré du monde de l'entreprise, y compris pour les investissements directs étrangers, commerce intra-africain et développement des exportations et appui au développement des petites et moyennes entreprises, croissance durable pour tous, transparence dans la gestion des ressources naturelles, développement du contenu local et valorisation des ressources minérales). Ainsi, les partenariats seront axés sur les véritables priorités actuelles de l'Afrique et demeureront pertinents.

H. Questions à débattre

70. Concernant la question du financement, les questions suivantes doivent être prises en compte :

a) Quels partenaires et institutions importantes faut-il mobiliser et associer à la mise en œuvre de la stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures de l'Agenda 2063? Comment se répartiront les rôles et les responsabilités ?

b) Quelles solutions institutionnelles devraient être mises en place entre partenaires principaux pour faciliter la mise en œuvre, la supervision, le suivi, ainsi que l'évaluation et l'information sur les résultats ?

c) Quel est le plan de lancement et de mise en œuvre concernant le financement et la stratégie de mobilisation des ressources intérieures ? Quelles sont les actions à court, moyen et long terme prévues dans le plan de lancement et de mise en œuvre ?

d) Quelles sont les besoins en ressources financières et humaines ? Comment peuvent-ils être assurés durablement à partir de plusieurs sources ?

Références

Banque africaine de développement (2011). Perspectives économiques en Afrique 2011: l'Afrique et ses partenaires émergents.

Disponible sur : http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Media_Embargoed_Content/FR-AEO_2011P_embargo%20%20juin.pdf

Banque africaine de développement, Organisation pour la coopération économique et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement (2010). Perspectives économiques en Afrique 2010 : mobilisation des ressources et de l'aide publique en Afrique, disponible sur : http://www.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-economiques-en-afrique-2010_aeo-2010-fr

Banque africaine de développement, Organisation pour la coopération économique et le développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2014). Perspectives économiques en Afrique (2014). Chaînes de valeur mondiales et industrialisation de l'Afrique, disponible sur :

<http://www.afdb.org/fr/knowledge/publications/african-economic-outlook/>.

Commission de l'Union africaine (2014a). Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons. Disponible sur http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/agenda2063_popular_version_05092014_FR.pdf.

Commission de l'Union africaine (2014b). Agenda 2063, Newsletter issue No. 1, mai 2013–janvier 2014. disponible sur: <http://agenda2063.au.int/en/events/african-agenda-2063-newsletter-issue-no1-may-2013-january-2014>.

Commission de l'Union africaine (2014c). Agenda 2063 progress report, juillet–décembre 2014.

Commission de l'Union africaine (2014d). Rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Vingt-quatrième session ordinaire, 21-28 janvier 2014.

Commission de l'Union africaine et al. (2013). Raising resources to finance the post-2015 development agenda: synthesis of the Johannesburg round table of experts. Disponible sur: <http://www.endpoverty2015.org/wp-content/uploads/2013/04/Financing-the-Post-2015-Development-Agenda.pdf>.

Besley, T. et T. Persson (2010). State capacity, conflict, and development. *Econometrica*, vol. 78, issue 1. Disponible sur <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.3982/ECTA8073/abstract>.

Secrétariat du Commonwealth (2014). Pension funds and private equity: unlocking Africa's potential. Disponible sur : http://www.mfw4a.org/fileadmin/data_storage/documents/other-internal-documents/Pension_Funds_and_Private_Equity_Unlocking_Africa_s_Potential_2014_File_....pdf.

Culpeper, R. et A. Bhushan (2008). Domestic resource mobilization: a neglected factor in development strategy. Disponible sur : http://r4d.dfid.gov.uk/PDF/Outputs/ProPoor_RPC/60667_Background_Paper.pdf.

Commission économique pour l'Afrique (2012). Communiqué de presse 129/2012: Report blames multinationals for illicitly transferring most of the \$1.5 trillion made in Africa each year. Available

from <http://www1.uneca.org/ArticleDetail/tabid/3018/ArticleId/1671/Report-blames-multinationals-for-illicitly-transferring-most-of-the-1-5-trillion-made-in-Africa-each-year.aspx>.

Commission économique pour l'Afrique (2014a). Planification du développement économique de l'Afrique: 50 ans d'expérience.

Commission économique pour l'Afrique (2014b). Mobilisation des ressources intérieures. Document de travail élaboré pour le neuvième Forum pour le développement de l'Afrique. Disponible sur : http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ADF/ADFIX/adf_ix-issues_paper_1-domestic_resource_mobilization.pdf.

Des modes de financement innovants pour la transformation de l'Afrique, 12-16 octobre, Marrakech (Maroc)

Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine(2012). Financement du développement: rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey , Réunion du Comité d'experts de la cinquième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, 22-25 mars 2012, Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique et Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2014). Mobilisation des ressources financières intérieures pour la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux du NEPAD – l'Afrique recherche les ressources intérieures.

Ernst et Young (2014). EY's attractiveness survey: Africa 2014. Disponible sur [http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-attractiveness-africa-2014/\\$FILE/EY-attractiveness-africa-2014.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-attractiveness-africa-2014/$FILE/EY-attractiveness-africa-2014.pdf).

Ministère de l'Économie, de la planification et du développement régional (2009). La vision 2035 du Cameroun. Document de travail.

National Planning Authority (2010). Uganda Vision 2040.

Institut Nord-Sud (2010). Domestic resource mobilization in Africa: an overview. Disponible sur: <http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2012/10/2010-Domestic-Resource-Mobilization-in-Africa-An-Overview.pdf>.

Organisation pour la coopération économique et le développement (2012). Perspectives du développement mondial 2012: la cohésion sociale dans un monde en mutation. Disponible sur : http://www.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-du-developpement-mondial-2012/cohesion-sociale-et-developpement_persp_glob_dev-2012-6-fr

Organisation pour la coopération économique et le développement (2014). Gestion des finances publiques. Vue d'ensemble. Disponible sur : <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/publicfinancialmanagementvuedensemble.htm>.

Ohiorhenuan, J. (2011). Enhancing growth and employment in Africa through South-South cooperation.

Todaro, M. et S. Smith (2006). *Economic development*. Neuvième édition. Londres: Pearson Addison Wesley.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2014). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014: L'investissement au service des Objectifs de développement durable: Un plan d'action*, Nations Unies, New York et Genève, 2014.

Programme des Nations Unies pour le développement (2008). *What is South-South cooperation?* Disponible sur: http://ssc.undp.org/content/ssc/about/what_is_ssc.html

Campagne du Millénaire des Nations Unies pour l'Afrique et du Centre de services à l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (2013). *Structural transformation and the challenge of financing Africa's post-2015 development agenda*. Nairobi.

Organisation mondiale du commerce (2015). *Base de données statistiques*. Disponible sur <http://stat.wto.org/Home/WSDBHome.aspx?Language=F>.